

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DU VERN - TRANSFERT DES RESULTATS DE CLÔTURE ET RÉINTÉGRATION DU PASSIF ET DE L'ACTIF AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

CONSIDERANT que par délibération en date du 31 mars 2006, le Conseil municipal a approuvé la création du budget annexe de la Zone du Vern destiné à la commercialisation de terrains dans le lotissement de la zone industrielle,

CONSIDERANT que la commercialisation des différents lots viabilisés dans cette zone est aujourd'hui définitivement achevée,

CONSIDERANT que, parallèlement, la loi NOTRe organise le transfert des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1^{er} janvier 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 17 mars 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

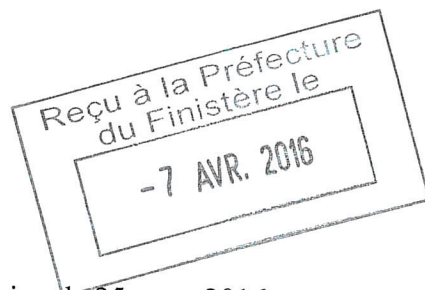
A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à :

- procéder à la clôture du budget annexe de la zone du Vern ;
- transférer les résultats de clôture et de réintégrer l'actif et le passif de ce budget dans le budget principal de la commune ;
- procéder aux démarches administratives et écritures comptables nécessaires à cet effet ;
- autoriser Monsieur le Receveur municipal à procéder aux écritures d'ordre non budgétaires afférentes aux opérations de clôture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 25 mars 2016

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 06 AVR. 2016

Et de la publication, le... 31 MARS 2016

Fait à Landivisiau, le... 25 MARS 2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL